

Québec, le 27 juillet 2020

COMMUNIQUÉ AUX PROCUREUR(E)S AGISSANT DEVANT LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

DEUX TUTORIELS PORTANT SUR LES AUDIENCES À DISTANCE ET LE DÉPÔT DE PIÈCES SOUS FORME NUMÉRIQUE

Nous vous avons transmis dans notre dernier communiqué deux guides relatifs à l'utilisation de la plateforme **MICROSOFT TEAMS** permettant de procéder à des audiences à distance.

Connexe à cette plateforme, le Comité dispose maintenant de l'outil technologique **DOCURIUM**, espace de gestion documentaire sécurisé, permettant le dépôt des pièces d'un dossier (documents, vidéos, audio) sous forme numérique et leur production en cours d'instance.

L'utilisation de cet outil est incontournable non seulement dans le cas des audiences à distance, mais également en présentiel alors que les autorités demandent l'utilisation de moyens technologiques pour éviter toute contamination, notamment par l'échange de documents.

Ainsi, bien que nous soyons en mesure de fournir un environnement sécuritaire et conforme aux exigences dans nos salles d'audience de Montréal qui ont été réaménagées en conséquence, et que nous nous assurerons qu'il en soit de même pour les audiences à l'extérieur de Montréal, la gestion de la preuve documentaire par le numérique devra être obligatoirement considérée.

Afin de compléter l'information déjà transmise, nous mettons à votre disposition deux tutoriels réalisés pour le Comité dans le cadre du projet – Virage technologique des tribunaux administratifs – portant sur l'utilisation de **Microsoft Teams** et de **Docurium**. Ces deux tutoriels, tout comme les guides, se retrouvent sur le site Web du Comité, à la rubrique Virage technologique.

Lien :

<https://comite.deontologie.gouv.qc.ca/accueil/audiences/virage-technologique.html>

Ils contiennent toute l'information nécessaire afin de vous permettre une utilisation efficace et sécuritaire des outils technologiques suggérés.

Selon les ententes convenues en conférence préparatoire ou de gestion avec le juge administratif saisi d'un dossier, les parties recevront les liens nécessaires pour l'utilisation de **Microsoft Teams** et **Docurium**.

Nous vous rappelons que ces outils sont implantés pour desservir les besoins du tribunal à long terme. Nous entendons en privilégier, lorsque possible, l'utilisation pour entendre à distance les représentations sur les requêtes en droit, les plaidoyers ou les sanctions, ou pour tenir des audiences sur le fond lorsque cela servira mieux les parties et le tribunal.

Nous sommes conscients des efforts et de l'adaptation nécessaires requis et nous vous assurons de notre soutien à cet égard.

Veillez recevoir nos meilleures salutations.

Le président,

Jean Provencher